



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Examen professionnel pour l'accès au 2ème grade du corps des secrétaires administratifs du ministère de la Justice

- Session 2022-

### RAPPORT DU JURY

L'examen professionnel 2022 pour l'accès au second grade du corps des secrétaires administratifs (SA) du ministère de la justice a compté 365 inscrits, contre 332 en 2021, soit une augmentation de 10%. Le taux de présence des inscrits à l'épreuve écrite a été de 84 % en 2021 (88% en 2021), soit 306 candidats dont 79 % de femmes et 21 % d'hommes.

L'épreuve écrite unique s'est déroulée le 29 juin 2021 dans 16 centres d'examen répartis comme suit :

Centre	convoqués	présents	absents	taux participation "présents" /convoqués
Aix en provence	36	28	8	78%
Bordeaux	31	27	4	87%
Dijon	16	13	3	81%
Lille	35	27	8	77%
Lyon	26	20	6	77%
Nancy	31	27	4	87%
Paris	121	106	15	88%
Rennes	29	24	5	83%
Toulouse	17	15	2	88%
GUADELOUPE	4	3	1	75%
MARTINIQUE	5	5	0	100%
REUNION	3	3	0	100%
GUYANE	4	4	0	100%
MAYOTTE	1	1	0	100%
POLYNESIE	3	1	2	33%
NOUVELLE CALEDONIE	3	2	1	67%
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>306</b>	<b>59</b>	<b>84%</b>

L'épreuve unique consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

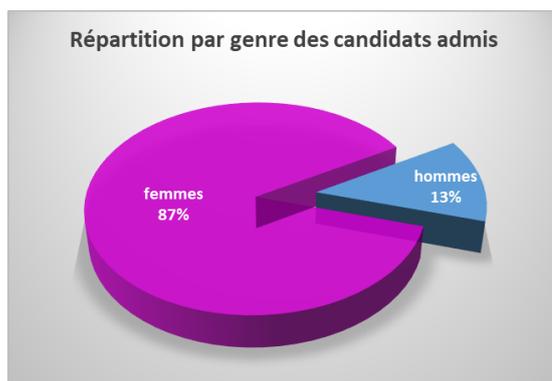
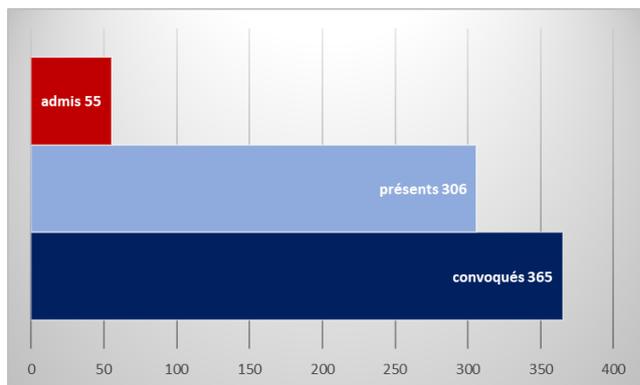
Le dossier doit comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury, destinée à mettre le candidat en situation de travail.

Le dossier documentaire ne peut excéder 25 pages et les candidats disposent de 3 heures pour composer. Chacune des questions n'appelant qu'un court développement, dont la limite maximale est fixée à 20 lignes.

Le jury a proposé aux candidats 5 questions portant notamment sur la gestion des ressources humaines que sur la gestion budgétaire. Ce choix visait à apprécier les capacités de compréhension et d'analyse d'un dossier portant sur des questions usuelles.

Le jury s'est montré sélectif et a déclaré admis 55 candidats, dont 87 % de femmes et 13 % d'hommes, soit au total 18 % des candidats présents à l'épreuve (23% en 2020).

Afin de procéder à la correction des copies, les 10 membres du jury ont été répartis en 5 binômes, dont chacun des membres était apparenté à une direction différente du ministère de la justice.



Les copies ont été numérisées et anonymisées par un prestataire externe, permettant à chacun des correcteurs d'accéder à son lot de copies et de procéder à une correction en ligne.

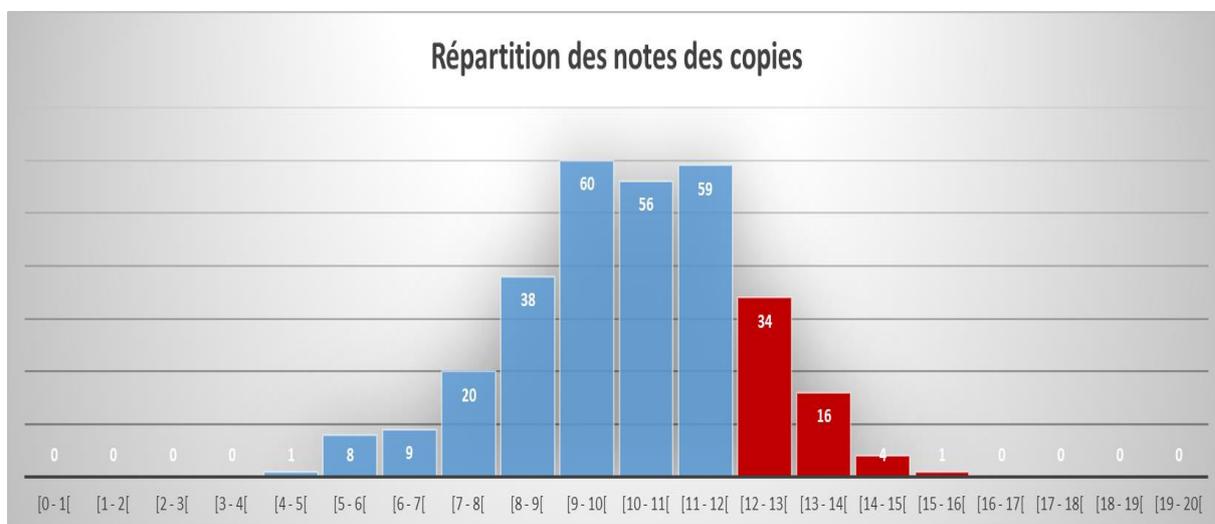
150 copies ont obtenu une note en dessous de la moyenne et 156 ont reçu une note égale ou supérieure à 10/20.

La note minimum a été de 4,20/20

La note moyenne de 10,18/20

La meilleure note attribuée a été de 15,40/20

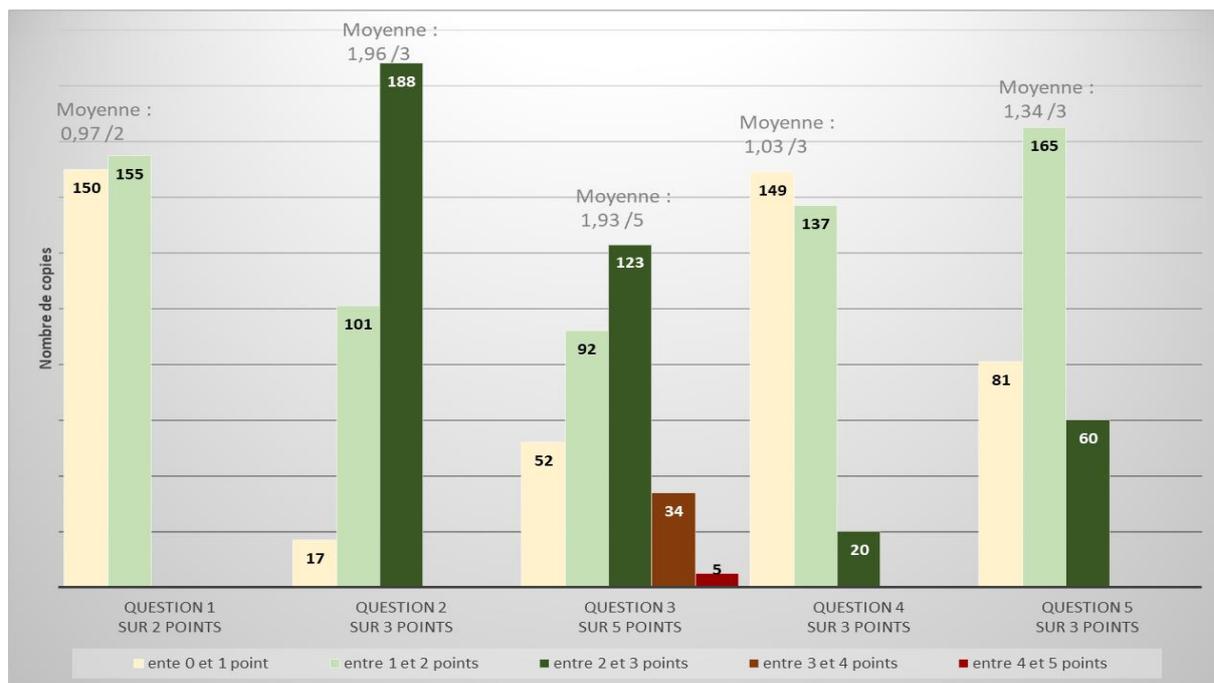
Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à **12/20**, déclarant admis les 55 meilleures copies.



Les développements ci-après détaillent les appréciations des membres du jury pour chacune des questions et quelques recommandations aux futurs candidats.

## **1. RAPPEL DU SUJET ET APPRÉCIATIONS**

Cinq questions ont été proposées aux candidats dont la valorisation, annoncée aux candidats, oscillait entre 2 et 5 points.



### ▪ **Question 1 :**

*Un adjoint administratif de votre service vous sollicite pour l'accompagner en vue d'obtenir une affectation dans le lycée le plus proche de son domicile, expliquez-lui la procédure à observer? (2 points).*

Evaluation :

- 150 copies ont obtenu entre 0 et 1 point
- 155 copies ont obtenu entre 1 et 2 points
- La moyenne étant de 0.97 point

Les éléments de réponse attendus étaient à extraire du document 1 : *Extrait des Lignes directrices de gestion 2020 du ministère de la justice – Mobilité – Février 2020 - (7 pages)*

Appréciation du jury :

La première question portait sur la gestion des ressources humaines, et plus spécifiquement sur la procédure de détachement sortant. Dans l'ensemble les candidats sont allés très en amont de la question. Ils ont posé comme postulat que l'adjoint administratif demandeur ne savait pas si un poste était vacant.

Dans de trop nombreux cas, les candidats ont omis de qualifier le type de procédure visée et ont cité toutes les mobilités envisageables, espérant que la bonne réponse se trouve dans le lot.

Certains candidats ont mentionné les priorités statutaires, telles que les centres d'intérêts matériels et moraux ou le rapprochement de conjoint. En se perdant dans des détails, les développements ont d'une part souvent dépassés le nombre de lignes autorisé, et d'autre part occulté l'essentiel.

Les candidats ont ajouté des éléments qui n'entraient pas en ligne de compte, en oubliant parfois l'essentiel.

Peu de candidat ont fait mention de la double procédure à observer pour obtenir un détachement, mais la formalisation de la demande de mobilité a été dans l'ensemble bien explicitée.

▪ **Question 2 :**

*Un service de la PJJ cesse définitivement son activité, quel dispositif mettre en place pour les personnels de ce service?*

*(3 points)*

Evaluation :

- 17 copies ont obtenu entre 0 et 1 point
- 101 copies ont obtenu entre 1 et 2 points
- 188 copies ont obtenu entre 2 et 3 points

La moyenne étant de 1.96 point

Les éléments de réponse attendus étaient à extraire du document 2 : *Article – site Vie publique au cœur du débat public – Eclairage – « Mobilités et transitions professionnelles après la loi de transformation de la fonction publique » - (4 pages)*

Appréciation du jury :

Les correcteurs ont globalement déploré le manque d'indication des textes de références (la loi du 6 août 2019 et le décret du 23 décembre 2019) et l'absence de la qualification juridique de la situation exposée : la restructuration de service.

Les développements trop laconiques sur les dispositifs mis en œuvre (accompagnement, nouvelles priorités d'affectation, rupture) sans explication sur ce que recouvrent ces mécanismes n'ont pas obtenu la totalité des points. Pour autant, cette question est celle qui a permis aux candidats d'engranger le plus grand nombre de points. Une quinzaine de copies ont été gratifiées de 3 points sur 3.

▪ **Question 3 :**

*Face au déficit d'attractivité de certains postes de la fonction publique, quels sont les leviers possibles afin de favoriser la mobilité ?*

*(5 points)*

Evaluation :

- 52 copies ont obtenu entre 0 et 1 point
- 92 copies ont obtenu entre 1 et 2 points
- 123 copies ont obtenu entre 2 et 3 points
- 34 copies ont obtenu entre 3 et 4 points
- 5 copies ont obtenu entre 4 et 5 points

La moyenne étant de 1.93 point

Les éléments de réponse attendus étaient à extraire du document 3 : *Extrait du rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à « L'affectation et la mobilité des fonctionnaires de l'état*

- Pour une gestion plus active afin de mieux - répondre aux besoins des usagers » - juillet 2019 - (5 pages)

Appréciation du jury :

Si la question 3 a été bien comprise par l'ensemble des candidats, les correcteurs ont été surpris par d'une part les réponses incomplètes des candidats, d'autre part l'absence de reformulation des préconisations de la Cour des comptes. La paraphrase du document proposé à l'analyse des candidats n'a pas été valorisée sauf à s'assurer de la bonne compréhension des développements formulés.

Les postulants ont majoritairement repéré les propositions relatives aux concours à affectation locale, au télétravail, à la transformation de l'indemnité de résidence.

Une minorité de candidats a identifié les leviers que sont la GPEEC et les postes à profil. La contractualisation a très rarement été évoquée.

L'évaluation moyenne de cette question (1,93 / 5 points) s'explique par les attentes insatisfaites des membres du jury, alors même que la synthèse du rapport de la Cour des comptes était à la portée de tous. La problématique abordée par la question 3 constitue un enjeu majeur pour la fonction publique, et la réponse devait être de nature à prouver l'aptitude des aspirants à évoluer en mettant en valeur, par une certaine prise de hauteur, leur esprit d'analyse.

Le constat des correcteurs est malheureusement celui d'un déficit de culture de l'environnement professionnel des candidats.

▪ **Question 4 :**

*Vous encadrez une équipe depuis le 1er septembre 2021 au sein d'un service déconcentré du ministère de la justice. Quelles sont les actions de prévention des situations de violences, discrimination et harcèlements qu'il convient de mener ?*

*(3 points)*

Evaluation :

- 149 copies ont obtenu entre 0 et 1 point
- 137 copies ont obtenu entre 1 et 2 points
- 20 copies ont obtenu entre 2 et 3 points

La moyenne étant de 1.03 point

Les éléments de réponse attendus étaient à extraire du document 4 : *Extrait de la charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlements sexuel ou moral et d'agissements sexistes. (6 pages)*

Appréciation du jury :

L'évaluation de cette question a été majoritairement inférieure à la moyenne, compte tenu des manques constatés, mais elle a permis à certains candidats de faire la différence.

En effet, en dehors des développements relatifs à la communication autour des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlements sexuel ou moral et d'agissements sexistes, peu de copies ont abordé comment faire cesser les faits, l'orientation vers des acteurs adéquats, l'enquête administrative, la protection fonctionnelle et le compte-rendu à la hiérarchie.

Cette question n'a pas semble-t-il mal été comprise par les candidats.

Certaines copies ont simplement listés toutes les méthodes d'information (affichage, intranet, téléphone, boîte mail fonctionnelle) sans aborder le fond du sujet à traiter.

▪ **Question 5 :**

*A partir des éléments à votre disposition dans le dossier, présenter les avantages de la carte achat.  
(3 points)*

Evaluation :

La cinquième question notée sur 3 points :

- 81 copies ont obtenu entre 0 et 1 point
- 165 copies ont obtenu entre 1 et 2 points
- 60 copies ont obtenu entre 2 et 3 points

La moyenne étant de 1.34 point

Les éléments de réponse attendus étaient à extraire du document 5 : *Extrait du guide utilisateur de la carte achat – janvier 2021 - (3 pages)*

Appréciation du jury :

Plus d'une vingtaine de copies n'ont pas traité cette dernière question, sans doute faute de temps.

Cette question qui se voulait être une question « bonus » tant les attentes des membres du jury apparaissaient limpides à la lecture du document proposé aux candidats, a été globalement traitée efficacement par les candidats qui en ont eu le temps, et ont pu par ce biais récupérer des points.

Pourtant quelques confusions sont apparues entre les avantages et les différents types de carte (niveau 1, 1 bis et 3), voire quelques contre sens (la carte achat dispense les fournisseurs de s'identifier sur Chorus alors qu'ils sont référencés, donc évidemment identifiés).

▪ L'orthographe et la grammaire : évalué sur 1,5 point

- 52 copies ont obtenu entre 0 et 1 point
- 254 copies ont obtenu entre 1 et 1.5 points

La moyenne étant de 1.15 point

▪ La syntaxe : évaluée sur 1,5 point

- 105 copies ont obtenu entre 0 et 1 point
- 201 copies ont obtenu entre 1 et 1.5 point

La moyenne étant de 1.03 point

La qualité des copies en termes d'orthographe et/ou de grammaire est globalement correcte. Une dizaine de copies contenaient cependant un nombre de fautes d'orthographe, grammaticales et syntaxiques inacceptables. Ces candidats n'ont vraisemblablement pas eu le temps de relire leurs copies, conséquence d'un défaut de maîtrise du temps de l'épreuve.

▪ Présentation et lisibilité : sur 1

- 31 copies ont obtenu moins de 0,5 points
- 201 copies ont obtenu entre 0,5 et 1 point

La moyenne étant de 0.71 point

La plupart des candidats a fait l'effort d'aérer et de structurer formellement leurs réponses afin d'en faciliter la lecture. Il est regrettable toutefois que certains candidats n'aient pas respecté cette pratique de bon sens. Quelques copies étaient difficilement lisibles, à la limite de l'indéchiffrable (ratures, écriture bâclée et manquant de soin), rendant le travail des correcteurs particulièrement difficile.

▪ **Appréciation globale :**

Le niveau global des copies s'est révélé assez faible mettant en exergue le manque de culture professionnelle des candidats, un niveau insuffisant pour des cadres intermédiaires. A titre d'exemple, des confusions ont été relevées par les correcteurs entre les catégories de fonctionnaires (A, B, C) et les différents versants de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière). On ne peut que souligner et regretter, pour un nombre non négligeable de postulants, une insuffisante maîtrise de l'environnement et de l'actualité professionnels. Des dimensions pourtant simples de droit administratif sont ignorées (droits et devoirs des fonctionnaires, responsabilité des agents publics, hiérarchie des normes, principes républicains...).

Les développements ont parfois été de deux voire de trois fois la longueur maximale autorisée (20 lignes) sans que cela n'ajoute à la valeur des réponses, bien au contraire. Les réponses circonscrites aux éléments attendus ont été valorisées, alors que les réponses trop longues ont été sanctionnées. La difficulté essentielle était de puiser dans les documents, les éléments attendus pour présenter les réponses, sans paraphraser le dossier.

Plusieurs candidats n'ont pas traité l'ensemble des questions, sans doute par manque de temps. La gestion du temps faisant intrinsèquement partie de cette épreuve unique permettant le départage des candidats.

Les très bonnes copies (1 copie a plus de 15/20 et 4 copies à plus de 14/20), sont celles des candidats, qui ont non seulement compris les sujets, mais également les réponses qui étaient attendues. Ces candidats ont présenté leurs devoirs de manière construite, alliant syntaxe et orthographe correctes.

## **2. RECOMMANDATIONS DU JURY AUX FUTURS CANDIDATS**

Le jury exprime quelques recommandations, non exhaustives, à destination des futurs candidats à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administrative de classe normale :

- Se préparer l'examen professionnel très en amont ; Il s'agit de se documenter tout au long de l'année, et bien avant son inscription au concours, sur l'actualité du ministère de la justice et les enjeux des grandes politiques publiques ;
- Gestion du temps, le temps de l'épreuve doit être planifié au regard du sujet proposé ;
- Réfléchir à la problématique posée par le sujet avant même de lire le dossier, pour identifier de grands questionnements (par exemple : droit applicable, actualité du sujet, solutions envisageables, difficultés potentielles, dimensions complémentaires...);
- Citer les textes législatifs et réglementaires sur lesquels le candidat s'appuie pour élaborer sa réponse, en particulier lorsque ces textes sont reproduits dans le dossier mis à la disposition des candidats.
- Apprentissage de la lecture rapide
- Mieux structurer les réponses, apporter une réponse claire et argumentée à la question posée dans la limite fixée (20 lignes) ;
- Se projeter réellement sur les fonctions que le candidat est censé assumer ;
- Veiller à ne pas apposer, par étourderie, un signe distinctif sur la copie (mentionner, dans un en-tête de note, un nom de ville ou l'identité du rédacteur ;
- Prévoir un temps de relecture et de correction pour veiller à un niveau orthographique et syntaxique acceptable.

La présidente du jury  
Hafida MERABET